

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 27**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**EXIGENCE SOCIALE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

---

**OBJET**

Budget Primitif 2016. Politique Départementale en faveur de la Jeunesse

---

**Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service de la Jeunesse**

## PRESENTATION

Les Etats Généraux de Provence ont permis d'engager un débat et ainsi obtenir des contributions de partenaires publics, privés et des habitants du département, dans l'objectif de construire ensemble les politiques publiques de la Collectivité.

Quatre axes d'actions seront mis en œuvre pour faire du Département le promoteur de la solidarité active, le garant du patrimoine d'hier et de demain, le partenaire de l'emploi et le maître d'œuvre de la mobilité.

La table ronde intitulée « La jeunesse, l'avenir de notre territoire » a permis de réaliser un diagnostic et de dégager des objectifs concrets pour la jeunesse du département.

Ainsi les objectifs poursuivis par la Délégation de la Jeunesse sont de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à la culture, au sport et aux loisirs et de leur transmettre les valeurs citoyennes. La politique jeunesse du Conseil départemental doit permettre à nos jeunes de se construire un avenir. A travers eux, c'est de l'avenir du territoire dont il s'agit.

## PRINCIPALES ACTIONS PREVUES DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Face à notre société, de plus en plus individualiste, le Département entend soutenir plus fortement les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, engageant des projets collectifs auprès des jeunes du département.

**Le soutien au mouvement associatif s'élèvera pour 2016 à 2 350 000 € en fonctionnement et 120 000 € en investissement.**

Ces associations devront répondre à un label de qualité. Ainsi seront prioritairement soutenues celles titulaires de l'agrément « jeunesse et éducation populaire », délivré par l'Etat.

A travers ses partenariats associatifs, comme par le biais de dispositifs spécifiques, seront encouragées les actions qui favorisent l'éveil civique des jeunes.

La Collectivité accueille déjà 12 volontaires en service civique au sein des Directions de la Culture et de la Jeunesse et Sports. L'objectif est d'accueillir 100 services civiques à la rentrée prochaine au sein de l'ensemble des services.

Ce dispositif créé par la loi du 10 mars 2010 permet de renforcer la cohésion nationale, de favoriser la mixité sociale et de rapprocher les jeunes de missions de service public essentielles au vivre ensemble.

Les intérêts sont multiples :

- Pour les jeunes : appréhender le monde du travail et préparer leur projet d'avenir
- Pour les tuteurs : partager leur expérience et leurs réseaux professionnels
- Pour la Collectivité : profiter des apports de regards neufs sur ses pratiques

Il apparaît nécessaire également de valoriser les jeunes, leurs initiatives pour leur redonner confiance en la société afin de :

- Valoriser et rendre visible les talents des jeunes dans le département
- Changer l'image de la jeunesse
- Redonner envie aux jeunes.

Les projets spécifiques présentés par les associations d'insertion sociale et professionnelle telles que les missions locales notamment feront l'objet d'une attention particulière, celles-ci travaillant sur les freins périphériques à l'emploi, le permis de conduire notamment.

Le partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance sera renforcé afin de créer des passerelles entre les jeunes de l'école et les dispositifs existants, tels que par exemple les chantiers internationaux de jeunes bénévoles réalisés dans le département.

Ceci se traduira aussi par des subventions d'investissement qui aident les associations à renouveler leur parc informatique ou des matériels de son ou d'images nécessaires pour mener à bien des actions en direction des jeunes en adéquation avec leurs pratiques.

**Le Fond d'Aides aux Jeunes en difficultés sera budgété à hauteur de 1 215 000 € en 2016**

Le Règlement Intérieur voté en décembre dernier a tenu compte de l'évolution en matière de précarité chez les jeunes de 18 à 25 ans en assouplissant certains critères tout en maintenant le budget.

Les partenaires et le gestionnaire du Fonds ont été associés à ces amendements, étant eux en contact direct avec les jeunes et au plus près de leurs problématiques.

**Le budget alloué à la carte L'ATTITUDE PROVENCE sera de 1 500 000 €**

La carte pour les collégiens du département dont le montant est de 100 € permet de réduire pour les familles le coût de la pratique sportive et culturelle.

Cette année elle donnera en plus accès gratuitement ou à un tarif préférentiel aux collégiens détenteurs de la carte et aux accompagnants, à des manifestations sportives ou culturelles de grande envergure dont la Collectivité est partenaire.

**Pour l'année 2016, le budget primitif de la jeunesse s'établira comme suit :**

**Fonctionnement : 5 065 000 €**

**Investissement : 120 000 €**

Code service 353010

Imputation M52	LIBELLE	Programme	Opération	BP 2016
	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
204-33-20421	Subventions - Equipement	10 177	1 010 034	120 000 €
	<b><u>F.A.J.</u></b>			
011-33-60632				1 000 €
011-33-6064				1 000 €
011-33-6122				1 000 €
011-33-6135				6 000 €
011-33-614				1 500 €
011-33-6156				3 000 €
011-33-6168				500 €
011-33-6182				500 €
011-33-62268				5 000 €
011-33-6236				1 500 €
011-33-6251				1 100 €
011-33-6262	FAJ individuel	16 001		1 500 €
011-33-6261				1 500 €
011-33-627				100 €
012-33-6338				3 000 €
012-33-6333				1 000 €
012-33-64111				55 000 €
012-33-64831				500 €
012-33-6451				16 500 €
012-33-6453				5 500 €
012-33-6475				800 €
012-33-6488				1 500 €
65-33-6574				1 106 000 €
	<b><u>L'Attitude Provence</u></b>			
011-33-6228	Régie d'avance	10 025	1 010 031	1 140 000 €
011-33-6228	L13-Marché	10 025	1 010 031	350 000 €
011-33-6228	Rémunération Intermédiaire	10 025	1 010 032	10 000 €
	<b><u>SUBVENTIONS</u></b>			
65-33-6574	Subventions	10 397	1 010 024	1 625 000 €
65-33-6574	Missions Locales	10 397	1 010 025	300 000 €
65-33-65738	Missions Locales / G.I.P	10 397	1 010 026	45 000 €
65-33-6574	E2C	10 397	1 010 027	380 000 €

## **CONCLUSION**

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les objectifs et axes généraux de la politique départementale de la jeunesse
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL